

Année 2020-2021 - **Consignes modifiées au 19/09/20**

En raison des mesures préfectorales concernant la Covid 19, **nous devons pouvoir élaborer la liste des présents au plus tard le lundi matin en faisant des groupes de 15 à 18 personnes maximum (encadrants compris)** pour pouvoir respecter les règles de distanciation et nous devons également prévoir le samedi l'encadrement qui sera nécessaire pour l'activité du lundi ou du mercredi.

Le covoiturage est déconseillé par la Fédération, celle-ci précise les règles du gouvernement : en cas de vigilance sur un département, il est **conseillé d'admettre un passager sur chaque rangée.**

Les personnes qui ne peuvent faire autrement devront se contacter pour se l'organiser entre elles sous leur responsabilité.

~~**Nous devons vous adresser la liste prévisionnelle des participants pour que vous puissiez vous organiser.**~~

*** Oups, je suis allé trop vite sur le blog dans les informations aux Marcheurs 10 en voulant bien faire pour aider les adhérents**

En effet, **les associations sont aussi soumises au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) qui impose le consentement des personnes pour la transmission de leurs données** (déjà prévu dans la loi Informatique et Libertés).

De ce fait je ne suis pas autorisé à communiquer : les noms, n° de tél. ou mail des marcheurs afin qu'ils puissent se contacter entre eux, notamment pour trouver un chauffeur pour le covoiturage.

Pour résumer, cela veut dire **qu'il faudra que chaque personne qui cherche un chauffeur écrive dans son mail de réponse :**

« J'accepte que mon nom, prénom, n° de téléphone, mail soient communiqués aux conducteurs afin de pouvoir me déplacer avec lui en covoiturage. »

Nous rappelons que **le club n'est responsable qu'au départ de l'activité.**

Du fait des contraintes imposées par la Préfecture, nous ne pourrions accepter que les personnes inscrites à l'avance.

Pour chaque Marche, vous devez **informer**

Clément FOURMOND de **votre participation**

par Mail : rsbmarchedix@gmx.fr

avant 21 h le vendredi avant la marche

Outre l'inscription obligatoire, voici des consignes à respecter avant, pendant et après l'activité :

- Respecter les gestes barrières concernant le lavage des mains (avant, pendant si nécessaire et après la pratique), la salutation et l'éternuement,
- Respecter des distances de sécurité minimales (rester à une distance d'au moins 2 m),
- Porter un masque avant et après l'activité,
- Éviter le prêt de matériel, dans le cas contraire le nettoyer et le désinfecter avant et après la séance,
- Se désinfecter les mains en cas de contact physique avec une autre personne,
- Collations et boissons individuelles et personnelles,
- Proscrire l'échange ou le partage d'effets personnels (serviette, par exemple).